

Quelques informations concernant le fonctionnement des Associations Sportives pour l'année Universitaire 2007/2008

Les deux Présidents d'Universités ont souhaité que les Associations Sportives des Universités (Université d'Auvergne et Blaise Pascal) reprennent leur fonctionnement de droit dès la rentrée Universitaire 2007/2008.

Les Associations Sportives doivent donc à ce titre :

Organiser et gérer la prise des licences pour participer aux championnats mis en place par la Fédération du Sport Universitaire (FSU)

Mettre en place un dispositif propre à mettre en réseaux les Bureaux des Sports des différents UFR des 2 universités.

Solliciter les responsables des Bds de manière à mettre en place un fonctionnement propre à toute association : Assemblée Générale, élection d'un bureau, d'un vice président (les présidents des associations étant de droit les Présidents des Universités), de trésoriers et secrétaires, mise en place d'une politique, détermination du prix des licences, des actions à entreprendre etc ...

Dans le cadre de leurs missions des enseignants du SIUAPS (équivalents des enseignants d'EPS dans les établissements du secondaire) vont organiser et mettre en œuvre le dispositif.

L'engagement de toutes les équipes de sports collectifs en Académique ou en inter région se fait à la demande du CRSU directement auprès de la FSSport Universitaire.

Fonctionnement pour l'année Universitaire 2007/2008 :

Pour déposer vos dossiers licences

Permanence AS au Stade Universitaire (15 bis rue Poncillon à Clermont Ferrand – entre le R.U de Dollet et le Stade P. Marcombes) :

- le mardi de 19h à 20h Monsieur Mavel
- le jeudi matin de 9h à 10h Monsieur Heros
- le jeudi matin de 10h à 11h Monsieur Parrot

En dehors de ces permanences, vous pourrez déposer à tout moment vos dossiers licences dans la boîte aux lettres du Bureau des AS, ces dossiers seront traités dans la semaine au plus tard.

Ces permanences débuteront le mardi 2 et le jeudi 4 octobre 2007.

L'assemblée Générale des Associations Sportives

Elle permettra donc d'élire un bureau, de réfléchir et de faire des propositions qui seront votées sur : le prix des licences, le remboursement des repas ou de l'hébergement pour les équipes ou individuels engagés en inter régions ou championnat de France, sur la politique de l'AS pour l'année 2007/2008 (budget, actions particulières), de faire des propositions ou d'émettre des idées sur les formes de championnats proposés par la FSU (celles-ci seront transmises à la FSU de manière à les informer et les aider à l'adaptation de leurs compétitions aux besoins des étudiants).

Les dossiers licences :

Pour rappel, ils permettent d'établir la licence et de s'assurer d'un certain nombre d'éléments relatifs à :

- La bonne santé de l'étudiant (certificat médical)
- Son statut d'étudiant.
- La souscription d'une assurance

Ces informations et ces dossiers sont vérifiés par un enseignant avant l'enregistrement et sont stockés au bureau des AS.

La licence n'est enregistrée que si le dossier est complet.

Si ce n'est pas le cas vous serez prévenu par téléphone ou mail + affichage sur le tableau à l'extérieur du bureau des AS pour que vous puissiez contacter l'étudiant au plus vite et régulariser sa situation afin que la licence puisse être enregistrée.

Nous vous rappelons que ce protocole devra être respecté car il engage votre responsabilité et celle du Président d'Université en cas de problème ou d'accident. (C'est la signature du Président d'Université via une délégation de signature qui sera apposée sur chaque licence !!!)

Les licences seront à retirer au bureau des AS sur les permanences ou directement au secrétariat du Siuaps (premier étage du stade Universitaire) dans la boîte prévue à cet effet.

UN CONSEIL : Anticiper sur vos dossiers en les confectionnant relativement tôt et sensibiliser vos capitaines (ou responsables) d'équipes à le faire bien avant le début des championnats pour ne pas avoir de difficultés à réunir toutes les pièces de chaque dossier.

Un dossier comprend : Une fiche individuelle d'inscription remplie

Un certificat médical ou photocopie de la licence club si y figure le cachet du médecin.

Une photocopie de la carte d'étudiant

Une photo d'identité

Un chèque du montant de la cotisation licence pour l'année concernée (ce montant sera voté en AG du 27 septembre)

INCITEZ VOS RESPONSABLES D'EQUIPES A NE PAS JOUER LES MATCHS DE CHAMPIONNATS SANS ARBITRE, OU SI VOUS VOUS AUTO ARBITREZ (avec feuille d'arbitrage) VERIFIEZ SYSTEMATIQUEMENT LES LICENCES DE TOUS. VOTRE RESPONSABILITE EST ENGAGEE.